

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq

Le : 27 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

**À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,
Maire,**

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2025

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Patrice CHAUVET, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Déborah CORNILLLOT, Monsieur David BARLET, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David FRETILLE, Monsieur Michel BAUDU, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Madame Chloé RESTOUEIX, Madame Muriel COTTIER, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Guy DESVILLES, Monsieur Arnaud BOUHIER, Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

PROCURATIONS : Madame Sylvie DEBIAIS à Monsieur Stéphane CARILLON (absent)

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Elodie HAMELIN, Monsieur Ludovic DELHOUME, Lakhdar ABED, Monsieur Jacques MIGOZZI, Monsieur Stéphane CARILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Délibération n°2025-05-02 Convention de mise à disposition à titre gratuit de la maison Nouhaut au profit de la Fabrique de Rêves

Vu les articles L.2121-29, L.2122-22, L.2125-1, L.2144-3 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la requête de la présidente de l'association la Fabrique de Rêves pour la mise à disposition gratuite la Maison Nouhaut à Madame le Maire,

Considérant l'engagement de la commune en faveur de la promotion et de la valorisation de son image, ainsi que de son attrait à l'extérieur,

Considérant que la commune souhaite mettre en avant l'artisanat et la production locale,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit de la maison Nouhaut, ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

Effectif légal : 27

**Nombre de Conseillers
en exercice : 27**

Votants : 21

Présents : 21

(Madame Aurore BOUHIER ne prend pas part au vote).

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à **20 voix pour** :

- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 03 juin 2025

Affiché / Notifié le 03 juin 2025

Certifié exécutoire le 03 juin 2025

Publiée le 03 juin 2025

Le Maire,

Nadine BURGAUD

